

Maitrisez vos dépenses de SOINS DENTAIRES

1 CHOISISSEZ UN CHIRURGIEN-DENTISTE CONVENTIONNÉ sur annuairesante@ameli.fr

Ses honoraires sont plafonnés. Vous réduisez ainsi le risque de reste à charge.

Lors de votre recherche sur l'annuaire ameli, vous pouvez également cocher "accepte la carte vitale" afin d'éviter l'avance des frais.



VOTRE PRATICIEN ÉLABORE VOTRE DEVIS 2

Après examen médical, si vous avez besoin de soins complémentaires, le chirurgien-dentiste vous propose un devis avec un plan de traitement précisant les soins à réaliser.



Adressez votre devis à  COGÉVIE afin de connaître votre reste à charge.

3 CHOISIR SA PROTHÈSE DENTAIRE : 100% SANTE, PANIER MAÎTRISÉ OU LIBRE

Votre dentiste devra mentionner dans son devis l'alternative 100 % Santé ou, si ce n'est pas techniquement possible, dans le panier aux tarifs maîtrisés.



Le Panier " 100% Santé " sans aucun reste à charge, comprend des prothèses dentaires intégralement remboursées.



Le Panier aux tarifs maîtrisés comprend des prothèses dentaires à prix plafonnés. Il peut y avoir un reste à charge selon votre complémentaire santé.



Le Panier aux tarifs libres propose des prothèses sans plafond. Le reste à charge dépend de vos garanties.



Si vous choisissez le panier 100 % Santé, le dentiste devra pratiquer le Tiers-Payant. Vous évitez ainsi l'avance de frais.



COGÉVIE vous accompagne dans vos démarches. Adressez votre devis afin de choisir l'alternative qui vous convient.

POSE DE VOTRE NOUVELLE PROTHÈSE 4

Si votre dentiste ne pratique pas de Tiers-Payant, vous pouvez déposer votre facture sur votre espace en ligne.

